Coller une photo récente de l'enfant (obligatoire)

# **FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

<u>Vaccinations</u> :				
Dates et rappels :.		•••••	•••••	
Autres vaccins : ( Dates :	<del>-</del>		•	
Renseignements n	<u>nédicaux</u> : (ei e / rhumatisme / sca	ntourez les ARLATINE / COQUI	maladies contra	actées) E/OREILLONS/
<u>Allergies</u> : □ asthm préciser : <u>Opérations et autr</u>		ons :		
Traitements médic	caux en cours			
<u>Autres recommane</u>	<u>dations :</u>			
		•••••	•	
	AUTORISAT	IONS PARE	NTALES	
l'honneur que les r complets, et autor	enseignements ise en cas d'urg iécessaires par	portés sur c ence, le res <sub>i</sub>	e légal de l'enfant, c ette feuille sont exa ponsable du CL à pro té de l'enfant (traite	acts et endre toutes
FAIT A :		LE :		SIGNATURE



# **Dossier d'inscription Dispositif ARGENT DE POCHE** De 14 ans à la veille des 18 ans

(à compléter seulement lors de la première participation)

<u>Adole</u> Noм :	escent Prénom :
Date de naissance :/	
Sexe : <b>M F</b> Té	eléphone ://
Situation scolaire :  Autre  Adresse mail :	précisez
Adresse :	
<u>Par</u>	<u>ents</u>
Père	Mère
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Téléphone :	Téléphone :
Adresse mail :	Adresse mail :
Adresse postale (si différente de l'adolescent)	Adresse postale (si différente de l'adolescent)
En cas d'urgence personne à prévenir :	<u> </u>
Pièces à joindre :	

- o Photocopie d'une pièce d'identité
- Copie d'attestation de droit d'assuré social
- O Copie d'attestation où apparaît la responsabilité civile

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal. En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur:

### **AUTORISATION PARENTALE**

lité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat ma fille - mon fils s'engage :
nmune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération nt de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de » ne pourra avoir équivalent de salaire.
nes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou ouvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale emandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser me, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages els seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
nmune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat ance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant ccasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des ns. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
Prénom
ticiper à l'opération « Argent de poche » cadre des missions « argent de poche » , des photos ou des reportages peuvent être
s, ces supports sont susceptibles d'être utilisés par la commune de Saint-Médard d'Eyrans ire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.
Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue
qu'il n'a aucune contre-indication physique, médicale à remplir les missions qui lui seront es.
él. des parents : Madame Monsieur
le/ re précédée de la mention « Lu et approuvé »

- o Compléter l'autorisation parentale avec droit à l'image et la fiche sanitaire de liaison
- o Signer la charte
- O Avoir pris note que les chantiers sont rétribués en espèces.

## Attention tout dossier incomplet sera refusé

# Contrat de participation au dispositif « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

#### Concernant la ponctualité

- . J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- . Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

#### Concernant la périodicité de l'activité

- . L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 h 30 mn comprenant une pause d'une demi-heure.
- . Chaque année je ne peux participer qu'à un maximum de 30 demi-journées d'activités.

#### Concernant la réalisation des chantiers

- . Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et chaussures adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile)
- . Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.

### Concernant la qualité des tâches effectuées et la comportement pendant les chantiers

- . Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- . Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- . Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- . Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- . Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- . Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

### Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- . Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » ;
- . Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

#### Indemnisation du chantier

- . Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 euros par chantier et sera versée en espèces.
- . J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à	,	le	//

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé